

Le Catherinois

Journal municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Volume 40 Numéro 1

Janvier 2021



Crédit photo : Marie-Claude Marquis

Mot du maire

Chers citoyens et citoyennes,

J'espère que vous avez passé un beau temps des Fêtes. Je vous souhaite que l'année 2021 soit empreinte de joie, de bonheur et de santé pour tous.

Parc de glisse

Le parc de glisse du Grand-Héron est, encore cette année, très beau, malgré un redoux et la pluie du 25 décembre dernier. L'équipe de la Division parcs et bâtiments a su reprendre le dessus et remettre le site à niveau. Dans le respect des consignes de la Santé publique, un système de réservation a été mis en place permettant de recevoir jusqu'à 1 200 personnes par jour au parc de glisse. Tout se déroule très bien et je tiens à remercier toute la population pour sa compréhension et sa collaboration.

Budget

Le conseil municipal a adopté, le 18 janvier dernier, les prévisions budgétaires de l'année 2021. C'est avec plaisir qu'avec mes collègues du conseil, je vous confirme qu'il n'y aura pas de hausse de taxes en 2021.

Je vous invite à prendre connaissance du cahier spécial du budget 2021 qui paraîtra dans le journal *Le Catherinois* de février. Vous y retrouverez tous les détails concernant le budget et les comptes de taxes.

Sondage

La firme Léger a remis à la direction générale les résultats du sondage réalisé parmi nos citoyens et citoyennes, entre le 19 octobre et le 1^{er} novembre 2020. La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier réalise, à des intervalles d'environ trois ans, des sondages auprès de sa population pour être mieux à l'écoute de celle-ci.

Le sondage 2020 avait pour objectifs d'évaluer le degré de satisfaction des citoyens à l'égard des services municipaux et d'identifier les besoins de notre population. Trois cent une personnes ont répondu au questionnaire et je les en remercie. Avec une note de 76 %, les Catherinois se sont montrés significativement plus satisfaits de la qualité des services offerts par leur ville que les citoyens des autres municipalités de même taille. Dans le rapport d'activités que nous publierons en février, vous aurez accès aux résultats obtenus.

Calendrier 2021

Vous avez sûrement reçu le calendrier 2021 réalisé par la Ville. Celui-ci contient beaucoup d'informations pertinentes, entre autres certains extraits de la réglementation municipale, les dates de la tenue des séances du conseil, les activités que nous souhaitons tenir, les calendriers de cueillette des matières résiduelles, etc. Si vous ne l'avez pas reçu, faites-nous en part, il nous fera plaisir de vous en transmettre un exemplaire. Une version électronique est également disponible sur notre site Web à l'adresse www.villescj.com.

Sécurité

Prudence sur les routes et en motoneige! Adaptez votre vitesse en fonction des conditions météorologiques.

Pensez à vos proches, à vos amis et aux autres usagers. Le civisme et le respect ont toujours leur place où que vous soyez!

Achat local

Achetons local et soutenons nos commerces; c'est la meilleure façon d'attirer d'autres entreprises chez nous, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. En cette période difficile, l'achat local revêt encore plus d'importance que jamais.

COVID-19

La situation, due à la COVID-19, n'est pas facile. Avec un couvre-feu, des commerces fermés, etc., mais également et surtout des hôpitaux surchargés, il est très important de respecter toutes les consignes émises par les gouvernements. On ne le dira jamais assez, la distanciation, les mesures d'hygiène, le port du masque sont toutes des mesures nécessaires. Si tous les citoyens font leur devoir, sont disciplinés et respectent les consignes, nous retrouverons bientôt une certaine normalité. Je vous demande aussi d'être compréhensifs avec notre personnel du parc de glisse qui est chargé de l'application des consignes de la Santé publique. Nous constatons qu'une minorité de visiteurs du parc de glisse sont impatients et ne comprennent pas toujours les consignes, dont le système de réservation, lequel est indispensable au respect de ces consignes. J'ai confiance en vous, Catherinois et Catherinoises, ensemble, on va y arriver!

Merci à notre personnel

En plus du personnel du parc de glisse, je veux aussi remercier les pompiers et premiers répondants et le personnel des travaux publics qui ont été à pied d'oeuvre les 24 et 25 décembre, ainsi que les jours suivants, pour faire face aux inondations et aux pluies diluviales et venir en aide aux citoyens qui étaient en difficulté.

Bonne année

De nouveau, je vous réitère mes meilleurs voeux de bonheur et de santé pour l'année 2021.



Pierre Dolbec, maire



Pierre Dolbec

Maire

Adressez vos questions à monsieur le maire

Nouvelle chronique dans votre journal dès le mois de février

Vous êtes invités dès maintenant à faire parvenir vos questions à monsieur le maire par la poste, par courriel ou par téléphone avant le 15 de chaque mois. Quelques questions parmi les plus pertinentes et d'intérêt général seront choisies et répondues dans la chronique du Catherinois à chaque mois. Le nom des personnes ayant posé la question sera confidentiel. Les personnes dont les questions ne seront pas retenues recevront une réponse personnalisée.

 info@villescjc.com



2, rue Laurier, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (QC) G3N 1W1

 418 875-2758 # 111



Inondations et pluies du 24 au 26 décembre Les sinistrés pourraient bénéficier d'une aide financière

À la suite des inondations et des pluies survenues en décembre dernier, le gouvernement du Québec a annoncé que les citoyens pourraient bénéficier du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, s'ils répondent aux critères d'admissibilité.

Pour voir si vous êtes admissibles à ce programme, consultez le site Web de la Sécurité publique au <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/obtenir-aide-sinistre/aide-financiere-proprietaires-locataires/>. Si c'est le cas, vous devrez en informer la Ville et remettre vos coordonnées à madame Vanessa Beaulieu au 418 875-2758, poste 111.

Nos élus y étaient

- Le 17 novembre, monsieur le maire Pierre Dolbec était présent au conseil extraordinaire des maires de la MRC de La Jacques-Cartier;
- Le 25 novembre, monsieur le maire Pierre Dolbec était présent au conseil des maires de la MRC de La Jacques-Cartier;
- Le 1^{er} décembre, monsieur le maire Pierre Dolbec a présidé le conseil d'administration de la Société de développement économique de la MRC de La Jacques-Cartier;
- Le 2 décembre, madame la conseillère Nathalie Laprade était présente à la réunion de la commission des Services techniques;
- Le 3 décembre, madame la conseillère Nathalie Laprade était présente à la réunion du conseil d'établissement de l'école des Explorateurs;
- Le 6 décembre, madame la conseillère Nathalie Laprade a participé à la collecte de dons de la guignolée;
- Le 7 décembre, monsieur le maire Pierre Dolbec était présent au conseil d'administration de la Société de développement économique de la MRC de La Jacques-Cartier;
- Le 9 décembre, madame la conseillère Nathalie Laprade était présente à la réunion de la commission du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire;
- Le 10 décembre, monsieur le maire Pierre Dolbec était présent au conseil extraordinaire des maires de la MRC de La Jacques-Cartier;
- Le 11 décembre, monsieur le maire Pierre Dolbec a participé à une réunion des MRC de La Jacques-Cartier et de Portneuf.

DÉNEIGEMENT

Numéros de téléphone importants

Déneigement des routes régionales ministère des Transports

- Route de Fossambault (de la route Grand-Capsa à la rue Gingras);
- Rue Gingras;
- Route de Duchesnay;
- Route de la Jacques-Cartier;
- Grande Ligne.



Renseignements généraux ou plaintes : 1 888 355-0511, 511
ou www.inforoutiere.qc.ca

Déneigement routes collectrices et locales :
418 875-0911



STATIONNEMENT INTERDIT

Du 1^{er} novembre au 15 avril

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public et dans les stationnements appartenant à la Ville entre **23 h et 7 h**, et ce, **sur tout le territoire** de la Ville à l'exception de la rue Désiré-Juneau où l'interdiction de stationnement est entre 23 h et 8 h du côté nord (entre la route de Fossambault et la rue Anne-Hébert) et des stationnements publics de la rue Désiré-Juneau et du 2, rue Laurier où l'interdiction est uniquement du dimanche au jeudi entre 23 h et 7 h le lendemain.

Il est aussi interdit à toute heure du jour, durant cette même période, de laisser tout véhicule stationné ou immobilisé sur le chemin public, durant les opérations de déneigement.

(Règlements numéros 891-2003 et 1479-2019)

RAPPEL CONCERNANT L'HIVER!

Quiconque jette de la neige sur les trottoirs et/ou dans les rues de la municipalité commet une infraction.
(Règlement numéro 893-2003).

Protégez bien les boîtes aux lettres.
Elles sont souvent placées dans l'emprise de rue.



Inscrivez-vous à la plateforme citoyenne



Voilà!

La source municipale d'information en ligne

Nouvelles, infolettres et alertes

Comptes de taxes

Calendrier des activités et événements

Sondages

Requêtes

Inscription aux activités de loisirs



🌐 <https://sainte-catherine-de-la-jacques-cartier.appvoila.com>

Information : vanessa.beaulieu@villescj.com

418 875-2758, poste 111

CONCOURS

Cotiser à son REER/CELI, c'est gagnant



8 prix de 2 500 \$ à gagner

Pour réaliser vos projets, cotisez à un REER ou à un CELI d'ici le 1^{er} mars 2021 inclusivement. Vous courrez la chance de gagner l'un des 8 prix de 2 500 \$*.

Tous les détails à desjardins.com/concours-reer-celi



* Aucun achat ni contrepartie requis. Concours ouvert du 1^{er} janvier au 1^{er} mars 2021 inclusivement aux membres d'une caisse Desjardins du Québec ou de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union inc. Valeur totale des prix : 20 000 \$. Huit tirages auront lieu aux dates suivantes : les 14, 21 et 28 janvier, les 4, 11, 18 et 25 février et le 11 mars 2021. Certaines conditions s'appliquent. Détails et règlement disponibles au desjardins.com/concours-reer-celi.

Conseil en bref

Voici un résumé des résolutions les plus importantes ou d'intérêt public adoptées par le conseil municipal lors de la séance tenue le 14 décembre dernier. Il est possible d'en obtenir une copie moyennant la somme de 0,41 \$ la page. Les procès-verbaux des séances du conseil peuvent aussi être consultés sur le site Internet de la Ville au www.villescjc.com.

Séance du 14 décembre

Résolution 482-2020

Le conseil a nommé monsieur le conseiller Sylvain Ferland, conseiller du district numéro 2, pour agir à titre de maire suppléant pour une période de 5 mois débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 mai 2021.

Résolution 492-2020

Le conseil a autorisé la demande de dérogation mineure pour la reconstruction, à la suite d'un incendie, d'une résidence unifamiliale au 85, rue Bon-Air sur un terrain non desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout et n'ayant pas la superficie minimale requise de 3 000 mètres carrés.

Résolution 495-2020

Le conseil a octroyé un mandat de services professionnels de gré à gré à la firme Stantec pour la préparation d'expertises en environnement et en génie civil dans le cadre d'une procédure en expropriation. Les coûts des mandats étant respectivement de 18 000 \$ et 38 580 \$ auxquels s'ajoutent les taxes et les dépenses à tarif horaire pour l'assistance technique lors du procès.

Résolution 496-2020

Le conseil a adopté un second projet de règlement (SPR-216-2020) modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 en vue d agrandir la zone 80-F à même la zone 49-F pour permettre l'usage « garde de chevaux ».

Résolution 497-2020

Le conseil a adopté le Règlement numéro 1527-2020 aux fins de créer la zone 159-P à même la zone 145-H et créer la zone 160-P à même les zones 75-F, 121-H, 145-H et 146-H.

Résolution 498-2020

Le conseil a adopté un second projet de règlement (SPR-217-220) précisant les conditions d'émission de permis dans les secteurs à fortes pentes.

Résolution 499-2020

Le conseil a adopté un avant-projet de règlement (APR 218-2020) aux fins de modifier le Plan d'urbanisme numéro 1258-2014, compte tenu du nouveau développement Boisé-Natura.

Résolution 500-2020

Le conseil a adopté un avant-projet de règlement (APR-219-2020) aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014, compte tenu du nouveau développement Boisé-Natura.

Résolution 502-2020

Le conseil a autorisé le paiement numéro 1 au montant de 162 609,65 \$ à la compagnie Chapiteaux Québec pour l'achat et l'installation de toiles pour la zone des festivités.

Résolution 506-2020

Le conseil a octroyé un contrat de gré à gré d'une durée d'un an au montant approximatif de 48 000 \$ à Le Groupe Harnois (Esso) pour la fourniture d'essence pour les véhicules de la municipalité, soit une quantité estimée à 40 000 litres.

Résolution 507-2020

Le conseil a octroyé à Capital Propane inc. un contrat de gré à gré à prix unitaire d'une durée de deux ans pour un montant évalué à 50 745,37 \$, taxes incluses, pour la fourniture de gaz propane pour les véhicules de la municipalité.



Une fois de plus cette année, le Service incendie vous transmettra plusieurs conseils de prévention incendie afin d'assurer votre sécurité!

Rappel important - N'oubliez pas de :

- Dégarez vos entrées courantes, assurez-vous que toutes vos sorties secondaires telles que balcon, galerie, terrasse, patio, trottoir d'accès, etc. sont toujours bien déneigées;
- Les portes et fenêtres peuvent se bloquer à cause de la glace, il est important de les maintenir fonctionnelles et en bon état.
- Gardez toujours les accès aux issues libres même à l'intérieur de la résidence;
- Dégarez toujours un chemin pour permettre à tous les résidents de gagner rapidement le point de rassemblement prévu en cas d'urgence.

Assurez-vous que le numéro civique de votre résidence soit visible en tout temps depuis la voie publique afin de faciliter

l'intervention des secours en cas de situation d'urgence. S'il n'est pas possible de voir le bâtiment de la voie publique,

placez votre identification en bordure de celle-ci ou sur le devant de votre abri d'auto.



Statistiques 2020

Au cours de l'année 2020, le Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a répondu à un total de 492 appels. Cela comprend les appels incendie et premiers répondants. Nous pouvons constater que l'implantation d'un Service de premiers répondant en caserne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 a permis d'augmenter la rapidité d'intervention afin de répondre aux divers appels d'urgence au cours de l'année. Cette bonification améliore grandement l'efficacité du service qui est offert aux citoyens.

Voici un tableau des statistiques d'appels incendie et premiers répondants pour l'année 2020, une autre année chargée en appels pour le Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qui dessert une population en constante évolution.

	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Fossambault-sur-le-Lac	Lac-Saint-Joseph	Entraide villes (Shannon, Pont-Rouge et Saint-Raymond)	SOUS-TOTAL	TOTAL
Nombre d'appels premiers répondants	230	39	12	0	281	492
Nombre d'interventions incendie	140	39	24	8	211	

*En ce début d'année 2021,
le Service de protection contre les incendies de
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
vous souhaite une belle et heureuse année!*



COVID-19 ALERTE MAXIMALE (ROUGE)

La bibliothèque Anne-Hébert est fermée pour une période indéterminée.

La chute à livres demeure ouverte et les abonnés ont également accès aux prêts sans contact.

La procédure pour utiliser ce service est la suivante :

- Pour commander ou réserver un livre, vous devez vous rendre sur le site de la bibliothèque et accéder à votre dossier personnel au <http://scjc.c4di.qc.ca:9943>, dans la ligne blanche du menu, sélectionner dossier personnel et vous connecter;
- Votre commande peut aussi être faite par téléphone au 418 875-2758, poste 703;
- Le service de commandes est disponible du lundi au vendredi;
- Un délai de 48 heures ouvrables minimum est nécessaire pour la préparation de la commande;
- Lorsque la commande est prête, le personnel de la bibliothèque communiquera avec vous par téléphone pour fixer un rendez-vous pour venir récupérer votre commande. Il est très important de respecter la date et l'heure du rendez-vous;
- La récupération des commandes se fera sur rendez-vous uniquement les jours suivants : **mardi, mercredi et vendredi de 14 h à 16 h et jeudi de 14 h à 16 h et 18 h à 19 h**;
- Lorsqu'un citoyen se présentera à la bibliothèque pour récupérer sa commande, il sera important de suivre la signalisation mise en place afin de respecter les règles sanitaires de santé publique;
- Aucuns frais de pénalité ne seront appliqués sur le retour des livres.



215, rue Désiré-Juneau
Tél. : 418 875-2758, poste 703

Si vous avez été déclaré positif à la COVID-19 ou si vous avez été en contact direct avec quelqu'un déclaré positif, pour la sécurité de tous, vous devez conserver vos livres à la maison jusqu'à la fin de la quarantaine. Aucuns frais de retard ne seront appliqués.

Merci de votre collaboration!

Bibliothèque et archives nationales du Québec - Prêts de livres numériques

Saviez-vous que tous les résidents du Québec peuvent être abonnés à distance et avoir accès aux prêts de livres numériques gratuitement? Vous trouverez à cette adresse toute l'information nécessaire pour vous abonner et pour emprunter votre premier livre numérique.

Vous n'avez qu'à cliquer sur le bouton **POUR DÉBUTER** et suivre les instructions pas à pas au lien suivant : https://www.banq.qc.ca/ressources_en_ligne/livres-numeriques/.



Site Internet

Il y a deux façons d'accéder au site Internet, soit en tapant le lien suivant directement dans votre navigateur : <http://scjc.c4di.qc.ca:9943>, soit en passant par le lien sur le site Web de la Ville au www.villescj.com et en sélectionnant :
→ Culture → Bibliothèque, puis complètement en bas de page → cliquez ici.

Notez bien que pour accéder à votre dossier, votre NIP est votre numéro d'abonné, c'est-à-dire les deux lettres suivies des cinq chiffres sous le code-barre de votre carte d'abonné.

Votre mot de passe, pour sa part, est formé des quatre derniers chiffres de votre numéro de téléphone!

À partir du site, vous pouvez :

- Accéder à votre dossier d'abonné pour effectuer vos renouvellements ou vérifier vos réservations;
- Consulter notre catalogue et réserver les livres que vous désirez, mais qui sont en circulation;
- Faire des suggestions d'achat si les livres que vous désirez ne sont pas au catalogue.



Concours La carte de Noël régionale 2020

Le coup de cœur du public

C'est au terme d'un vote en ligne que le prix coup de cœur de la 20^e édition du concours La carte de Noël régionale a été attribué à Isack Langlois, un jeune artiste en herbe de Shannon. Son œuvre « Geai bleu » a ravi le vote du public parmi les 36 œuvres finalistes.

Mentionnons, par ailleurs, que les œuvres lauréates sont encore en vedette sur le site Internet de la MRC de La Jacques-Cartier.

Tous les détails au www.mrc.jacques-cartier.com/carte-noel-regionale/.



Isack Langlois, « Geai bleu », acrylique sur toile, gagnant du prix coup de cœur, catégorie Artistes en herbe 8-9 ans

Laissez-vous conduire!

Consulter les horaires de votre municipalité.



tcjacquescartier.com



 **TCJC**
La Jacques-Cartier
TRANSPORT COLLECTIF DE LA JACQUES-CARTIER



Cercle de fermières Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Les membres du Cercle de Fermières de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier vous souhaitent une année 2021 remplie d'espoir, d'amour, de partage, de santé, de paix et de joie!



Comité d'orientation et dépannage

Distribution alimentaire

Le samedi 23 janvier 2021

au local du COD - 261, rue Edward-Assh, local E

Faites votre demande au 418 441-8840

(laissez un court et clair message. Nous communiquerons avec vous par la suite)

Josée Lampron, responsable

Avis de dissolution d'un organisme

Le Réseau Relève Entrepreneuriale du Québec, personne morale sans but lucratif, constitué en vertu de la *Loi sur les compagnies*, déclare qu'il n'a ni dettes ni obligations. En conséquence, il est demandé au Registraire des entreprises du Québec (REQ) de dissoudre le Réseau Relève Entrepreneuriale du Québec immédiatement, puisque le réseau n'opère plus depuis environ deux ans.

L'acte de dissolution a déjà été transmise à cet effet au REQ permettant de radier définitivement l'offre d'immatriculation de cette personne morale.



Les premiers pionniers à la seigneurie de Fossambault (première partie)

Si, à notre époque, quitter son pays pour une nouvelle destination n'est pas toujours facile, imaginez nos ancêtres qui ont tout abandonné pour débuter une nouvelle vie. Suivons le parcours des immigrants irlandais qui sont arrivés à l'automne de 1820¹.

Destination Québec

Après une longue et éprouvante traversée entre l'Irlande et la province de Québec, les immigrants irlandais débarquent enfin à Québec. Dès leur arrivée, ils se rendirent rencontrer l'agent d'immigration, rue Sault-au-Matelot, pour obtenir de l'assistance et des instructions. Certains trouvèrent de l'emploi à Québec afin d'épargner suffisamment de fonds pour s'établir plus tard. D'autres procédèrent immédiatement vers les terres disponibles. Une vingtaine d'entre eux se rendirent au vieux moulin banal de Gaudarville pour y passer une partie de l'automne. Pauvres et mal vêtus, le curé Lefrançois de Saint-Augustin leur a fourni des vêtements.

Dans les jours suivants, ils reçurent leurs billets de localisation (location tickets) pour des terrains dans la seigneurie de Fossambault. Munis des quelques biens personnels, ils quittèrent Saint-Augustin à pied jusqu'aux lots dans l'établissement St-Patrice (New Irish Settlement of Fossambault), qui deviendront leurs nouvelles demeures.



Immigrants irlandais, Bibliothèque et Archives nationales/C-3904

Les territoires autour de la rivière Jacques-Cartier (prononcée « Jack Carty » par les arrivants) sont d'immenses forêts inhabitées. Ils se sont établis dans les quatrième et cinquième concessions. C'est en 1822 qu'ils traversèrent la rivière pour graduellement défricher la forêt jusqu'à la douzième concession.



Défricher la terre (Bytown), ca. 1825, C.W. Jefferys, Bibliothèque et Archives Canada, 1972-26-730, C-073549.

La première tâche à faire rapidement fut le défrichage et la construction d'un abri pour l'hiver. Plusieurs d'entre eux n'étaient pas habitués à manier des outils de friches (hache, godendant, scie).

Le colon devait arracher les « *ferdochés* ». À l'automne, il était préférable de débroussailler jusqu'aux neiges et bûcher le gros bois en hiver. Au printemps, le colon réunissait tout le gros bois en bûchers, mettait le feu, en relevant à mesure les tas. Le feu était près du « *shanty* » le soir, et en toutes petites quantités à la fois, alors que le vent était tombé, pour éviter les incendies de forêt. La coupe de bois de chauffage était une tâche sans fin. Un colon pouvait défricher, à lui seul, un arpent (3 418 m²) de forêt par année.

L'habitation

La maison d'un pionnier variait selon la disponibilité des matériaux, la nature du terrain et les moyens financiers. Les habitations devaient pouvoir résister aux durs hivers. La première structure habitable était généralement un abri de fortune temporaire, 12 x 16 pieds, communément appelé « *cambuse* » ou « *shanty* ».

Les Canadiens français utilisaient le mot « *chantier* » pour désigner ce type de bâtiment. Le mot « *shanty* » provient probablement de l'expression gaélique « *Sean Tig hut* » qui veut dire « *vieille maison* ».



Un shanty: Bracad en gaelique

C'était une structure d'une pièce, en billots, pierres des champs, et souvent creusée à mi-chemin dans la terre avec une porte et une cheminée. Le toit était recouvert d'écorces et le plancher était en terre battue. Deux hommes pouvaient ériger un « *shanty* » en quelques jours. Ces pionniers faisaient souvent des corvées (*bee* pour les Irlandais) afin d'accélérer la cadence.

Une cheminée à bâtons (loghouse de type Red Jacket — voir photo) ou un foyer (souvent une boîte de sable à ciel ouvert) avec une trappe au toit constituaient les sources de chaleur. L'achat d'un poêle en fonte était un luxe et peu en avaient les moyens.

¹Dans le premier rapport et les minutes du comité de la chambre de l'assemblée, publié en 1821, concernant l'établissement sur les terres de la Couronne, le Seigneur Juchereau-Duchesnay a témoigné que les immigrants irlandais sont arrivés en octobre 1820.

Organismes

Il fallait rechausser le bas du shanty avec la terre retirée de la cave. Aussitôt le shanty érigé, deux ou trois grosses attisées étaient requises pour chasser l'humidité et il était recommandé de ne pas coucher dans le bâtiment pendant un ou deux jours. Lorsqu'il y avait une fenêtre, celle-ci était couverte de papier cire, car le verre était une rareté et un luxe.

Les immigrants doivent...

Habitués à un climat océanique, nos immigrants découvrirent très rapidement, les joies du rude climat canadien. Ils devront surmonter le froid et la neige en hiver, la fonte des neiges au printemps et les chaleurs de l'été. Mais également ils apprendront à résister à la tourmente des insectes (maringouins, mouches noires, brûlots, etc.), et à se protéger des animaux sauvages (ours, chats sauvages, loups, etc.). Au début, la plupart n'avaient pas d'armes à feu.

Autre élément essentiel, la culture de la terre. Il est suggéré de semer des patates autour des souches et l'obtention d'une vache est prioritaire. Ils apprirent à conserver la nourriture (caveaux, fumoirs, cannage, etc.) et à s'approvisionner en farine, sel et lard salé. Ils s'initieront à la fabrication et la réparation d'outils, de vêtements, etc. Au premier printemps, ils achetèrent des bœufs et des charrues, ces animaux étant plus robustes et moins susceptibles aux accidents en forêt. On estimait que les quantités de nourriture requises pour une petite famille (homme, femme et un enfant) pendant six mois étaient : 18 minots (491 kg) de blé, 270 livres (122 kg) de porc, 100 minots (2730 kg) de patates et une vache pour les produits laitiers.



La vie des Colons, l'Encyclopédie Canadienne,
thecanadianencyclopedia.ca

À partir d'octobre 1820, il y a eu 232 terrains cédés aux censitaires, dont 225 résidents propriétaires, 80 enfants et 75 ouvriers. Le Seigneur ne demanda aucune mise de fonds et cens durant les 4 premières années. En 1825, il y avait 376 habitants et 670 arpents (229 073 m²) de défrichés, mais pas dessouchés.



Crédit photo : Webdocumentaire « Les pays d'en Haut » -ICI Radio-canada.ca



Crédit photo: Musée McCord

En consultant le recensement de 1861, on remarque que la grande majorité vivait dans des maisons en bois rond (loghouse) mais que quelques familles vivaient encore dans des shantys dont les Clear, Driscoll, Lannin, McGrath et Stewart.

Ce n'est que plus tard que les maisons en planches, pièce sur pièce, pierres ou en briques avec des fenêtres en verre et des toits en bardeaux de cèdres signifiaient la fin de la colonisation. Les bâtiments en bois rond étaient convertis en étables ou hangars.

La suite, le mois prochain.

Daniel Stewart, Société d'histoire catherinoise

Le Catherinois

Le journal municipal *Le Catherinois* est publié par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Il est distribué gratuitement dans différents points de services sur le territoire municipal et diffusé sur différentes plateformes de communication. Tiré à 1 000 exemplaires, il paraît dix fois par année. Impression par Groupe Magnitude. Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018. Toute reproduction des annonces ou informations, en tout ou partie de façon officielle ou déguisée est

interdite sans la permission écrite de la Ville. La Ville ne se tient pas responsable des erreurs typographiques pouvant survenir dans les textes publicitaires. Les dénominations d'individus englobent le féminin et le masculin dans le seul but d'alléger la présentation de ce journal. La date de tombée pour soumettre un texte ou une publicité est le 15 du mois précédent la parution. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec madame Vanessa Beaulieu par téléphone au 418 875-2758, poste 111 ou encore par courriel à vanessa.beaulieu@villescj.com. Pour les commerces qui désireraient faire paraître une publicité à l'intérieur du journal municipal, visitez le site Internet de la Ville au www.villescj.com pour connaître les tarifs et formats.



Garan
des forêts
intactes^{MC}

100





Église Sainte-Catherine

Messes à intention commune

Les messes à intention commune sont célébrées le 3^e dimanche de chaque mois à 10 h

Dimanche 17 janvier 2020, à 10 h

Andrée Audette

Jean-Paul Drolet

Robert Laplante

Frédéric Paquet

Abbé Henri Goulet

Ghislaine Lavoie

Vous pouvez aussi consulter le semainier paroissial pour la liste complète ou le babillard extérieur de l'église, la semaine précédent la célébration.

La chronique du comptoir

Veuillez prendre note que le Comptoir des aubaines est fermé pour une période indéterminée.

Aucun don n'est accepté jusqu'à nouvel ordre.

Merci de votre compréhension.



LE COMPTOIR DES AUBAINES

Donner • Vendre • Aider

Remise des reçus de charité et capitation pour l'année 2020 et capitation 2021

Nous vous informons que les reçus de don de charité de l'année 2020 seront postés ou envoyés par courriel au début de l'année 2021.

Le montant de la capitation pour l'année 2021, fixé par le Conseil presbytéral, est de 80 \$ par adulte catholique de l'Archidiocèse de Québec. Sachez que quel que soit le montant de votre don, c'est avec reconnaissance que nous le recevons et que la majeure partie de celui-ci est utilisée pour la communauté de destination, qu'il s'agisse de Saint-Augustin, Sainte-Catherine ou Saint-Félix de Cap-Rouge.

Les personnages de la crèche de l'église Sainte-Catherine ont fait l'objet d'une restauration complète en 2020, œuvre de l'artiste-peintre Murielle Paré, de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Madame Paré est bien connue dans la région, elle qui a plusieurs expositions à son actif. Elle est également une personne engagée dans la communauté locale de Sainte-Catherine en tant qu'organiste et chante à l'église.

Commencé au début de l'année 2020 avec la toute première pièce, la statue de la Vierge, le chantier s'est avéré une tâche colossale: plusieurs réparations ont dû être effectuées à certains personnages qui ont souffert au fil des ans des nombreux déplacements saisonniers. Le travail de peinture a été accompli avec minutie par l'artiste-peintre, qui a su mettre en évidence les traits particuliers de chacun des personnages, qu'il s'agisse d'une expression, de la couleur d'une étoffe ou des ombrages dans les plis d'une robe. Pour terminer, la crèche elle-même (l'étable) a subi une cure de rajeunissement avec l'application d'une nouvelle teinture.



*La crèche de Noël restaurée
à Sainte-Catherine*

La Paroisse de La-Transfiguration-du-Seigneur tient à exprimer ses plus sincères remerciements à madame Murielle Paré pour cette belle réussite qui rehaussera les festivités de la Nativité à l'église de Sainte-Catherine.

Pour demeurer informés sur les actualités de la Paroisse, nous vous invitons à visiter le site www.latransfiguration.com et la page Facebook www.facebook.com/latransfigurationduseigneur.

*Votre notaire,
un partenaire
de confiance!*

**BOILLARD, RENAUD
NOTAIRES INC.**

Téléphone : 418 254-8924
www.boillardrenaud.com

4609, route de Fossambault, bureau 102
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Mario Boillard
Notaire et
conseiller juridique
mboillard@notarius.net

Olivier Jeauneau-Boillard
Notaire et
conseiller juridique
olivierboillard@notarius.net

Groupe Altus

Depuis 1964

**Évaluation et fiscalité municipale | Analyse immobilière
Solutions technologiques | Géomatique**

1265, boulevard Charest Ouest, bureau 1200, Québec (Qc) G1N 2C9
T 418.628.6019 F 418.628.5200
www.groupealtus.com



« une ressource pour le milieu »

Monsieur Claude Sauvé, président du conseil d'administration de la Corporation du bassin versant de la Jacques-Cartier (CBJC), est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Michaël Leblanc au poste de directeur général.

Monsieur Leblanc travaillait au sein de l'organisation comme directeur des projets depuis 2017 et possède un baccalauréat en biologie ainsi qu'une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional. En tant que directeur des projets, il était responsable de tous les projets techniques et scientifiques de la CBJC. Il dirigeait et supervisait également le personnel mettant en œuvre le plan d'action du plan directeur de l'eau. Parmi les projets d'envergure qu'il a mis sur pieds et menés à terme, notons la mise en place de méthodes de contrôle des espèces exotiques envahissantes, la caractérisation des milieux humides et la caractérisation des refuges thermiques, habitats essentiels au saumon de la rivière Jacques-Cartier.

En tant que directeur général, il pourra compter sur une équipe compétente et passionnée composée de ses collègues à l'administration, au PDE et au développement de projets qui totalisent plus de 20 années d'expérience cumulatives au sein de la Corporation.

Monsieur Leblanc succède à monsieur Antoine Bourke qui a œuvré au sein de la Corporation sur une période de plus de 12 ans. Malgré son départ, monsieur Bourke compte poursuivre bénévolement son engagement dans les activités de la Corporation, notamment au sein du comité d'expert sur le saumon. Il se dirige ainsi vers un nouveau défi professionnel, sans aucune inquiétude pour l'avenir de l'organisation.

La CBJC tient à remercier monsieur Bourke pour son dévouement et lui souhaite du succès tant au niveau personnel que professionnel.



M. Michaël Leblanc
Crédit photo : CBJC 2020

Franc succès du projet de conservation volontaire des milieux humides : un cadeau d'envergure à l'approche des fêtes

Le projet de conservation volontaire des milieux humides mené par la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) en 2020 avait des proportions impressionnantes. Au total, 151,24 hectares (ha) de milieux humides ont été caractérisés sur 63 lots appartenant à 24 propriétaires privés. Le projet impliquait ainsi trois municipalités, soit Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac et Shannon. La caractérisation des milieux humides a permis de récolter des données sur les végétaux, le sol et de nombreuses espèces animales.

L'objectif du projet était de conserver des milieux naturels d'intérêt dans un corridor écologique reliant le Mont-Bélair à la Station forestière Duchesnay. La création d'un tel lien facilite les déplacements de multiples espèces animales et atténue les effets de la fragmentation des habitats fauniques engendrée par le développement routier. Les milieux humides compris dans cet écosystème sont quant à eux précieux étant donné leur rôle de réservoir d'eau de qualité.



Cours d'eau dans un milieu humide
Crédit photo : CBJC 2020

En date du 10 décembre 2020, ce sont 20 ententes de conservation volontaire qui ont été signées.

La sensibilisation des propriétaires suite à l'analyse des données récoltées sur le terrain a ainsi permis d'assurer la protection de 86,85 ha de milieux humides, soit près de 60 % de la superficie parcourue par l'équipe de la CBJC. Notons que ces ententes s'ajoutent à celles ayant été signées en 2016 à Stoneham-et-Tewkesbury et en 2018 à Cap-Santé pour un total de 383,35 ha en conservation volontaire dans le bassin versant.

La Corporation du bassin de la Jacques-Cartier tient à remercier les propriétaires impliqués pour leur confiance et leur enthousiasme. Il est important de souligner que leur participation aura un impact positif sur la biodiversité et la qualité de l'eau dans la région.

Ce projet fut rendu possible grâce à une contribution du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau, lié au Plan d'action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l'eau, qui déploie des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable. Le projet fut également rendu possible grâce au soutien de la Fondation de la faune du Québec et d'Habitat faunique Canada.

Corporation du bassin de la Jacques-Cartier - 1 888 875-1120 - communication@cbjc.org - www.cbjc.org



Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

CONSIGNES À RESPECTER

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Cette collecte a été instaurée dans le but de réduire le volume de déchets voués à l'enfouissement. Les sapins récupérés seront transformés en copeaux et serviront en amendements afin de composter vos matières organiques au centre de traitement.

POUR QUE VOTRE ARBRE SOIT RAMASSÉ, VOUS DEVEZ:

- Enlever toutes les décorations;
- Couper le sapin s'il a une longueur de plus de 7 pieds;
- Placer le sapin, dégagé de la neige et de la glace, en bordure de rue la veille de la collecte ou au plus tard à 6h le jour de la collecte;
- Ne pas planter l'arbre à la verticale pour éviter de le confondre avec un arbre vivant;
- Il est déconseillé de placer le sapin en bordure de rue trop à l'avance, car celui-ci peut se figer dans la glace ou être recouvert de neige le rendant invisible selon les précipitations.



COLLECTE DES FEUILLES

TOUS LES SACS DE PLASTIQUE SONT INTERDITS!

Il est interdit d'utiliser les sacs de plastique de couleur ou transparents, même ceux recyclables ou compostables, car ces derniers ne se dégradent pas assez rapidement et affectent la qualité du compost.

LES CONTENANTS ACCEPTÉS POUR LA COLLECTE DES FEUILLES SONT:

- Bac brun*
- Sacs de papier conçus spécialement pour les résidus verts (de marque Sac au sol, Cascades ou autres marques)

*Il n'est pas nécessaire d'attendre la collecte spéciale des feuilles pour disposer de celles-ci dans le bac brun.

Note: Les feuilles et les résidus verts recueillis dans des sacs de plastique peuvent être apportés aux écocentres. Une fois sur place, vous devrez vider les sacs à l'endroit prévu à cet effet.



Le calendrier des collectes est disponible en ligne sur le site Web de la Ville et celui de la RRGMRP.

TÉL. : 418 876-2714

RRGMRP

SANS FRAIS : 1 866 760-2714

LAREGIEVERTE.CA



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont les articles non recyclables volumineux ou lourds, n'excédant pas 55 kg et ne pouvant être reçus lors de la collecte régulière. Ils ne doivent pas occuper un volume supérieur à 3 m³. Notez que pour des raisons de sécurité, un objet jugé trop lourd ou trop volumineux ne sera pas ramassé.

- Les encombrants doivent être déposés en bordure de rue la veille de la collecte;
- Un maximum de 3 mètres cubes est ramassé par adresse;
- Les encombrants déposés dans une remorque ne sont pas ramassés;
- Les objets à ramasser doivent être déposés à l'écart d'objets non destinés à la collecte;
- Les contenants dans lesquels sont placés les encombrants sont ramassés avec les encombrants;
- Par souci de sécurité :
 - Veuillez placer vos objets de façon ordonnée. Évitez les amoncellements.
 - Ne pas disposer d'objets coupants ou dangereux.



LES MATIÈRES ACCEPTÉES

Type	Exemples
Ameublement	Vieux meubles, divans, tables, matelas, etc.
Matériaux ferreux	Bouts de fer, fournaises, réservoirs, etc.
Matériaux naturels	Les branches d'arbres, attachées et coupées en longueur d'environ quatre pieds.

LES MATIÈRES INTERDITES LORS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET LA COLLECTE DES DÉCHETS*



Bois de construction, portes, verre, vitres, miroirs, pneus, réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau, bonbonnes de propane, chlore, peinture et toute matière dangereuse (corrosive, explosive, toxique et inflammable), rouleaux de broche, bardeaux d'asphalte.

* Liste non exhaustive. Pour plus d'information, visitez www.laregieverte.ca.

PRIVILÉGIEZ LE RÉEMPLOI

APPORTEZ VOS MATIÈRES AUX ÉCOCENTRES OU OFFREZ-LES À UN ORGANISME D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE.

PARC DE GLISSE DU *Grand-Héron*

SAISON 2020-2021



Là où le plein air rencontre l'hiver !

RÉSERVATION OBLIGATOIRE

Consultez le site Internet de la Ville avant de vous déplacer afin de connaître les dernières directives et les consignes à respecter.

ACTIVITÉS SUR PLACE:

★ PATINAGE LIBRE, SENTIER DE 2,5 KM

★ 2 PATINOIRES POUR LE HOCKEY

★ GLISSADE DE 6 MÈTRES DE HAUT

★ SKI DE FOND, 14 KM ALLER-RETOUR



www.villescj.com



ParcGlisseGrandHeron

